FONDS SOCIAL DU SECTEUR SOCIOCULTUREL ET SPORTIF

MODE D'EMPLOI "AIDES FINANCIÈRES AUX FORMATIONS COURTES"

REMBOURSEMENT FORFAITAIRE DES FORMATIONS (4 JOURS MAXIMUM)

Vous exercez des activités dans les domaines relevant de la Commission paritaire 329 pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone, et vous souhaitez offrir à l'un ou l'autre de vos collaborateurs une formation de courte durée (maximum 4 jours) tout en bénéficiant d'un remboursement forfaitaire qu'offre le Fonds 4S ?

CE MODE D'EMPLOI "AIDES FINANCIÈRES AUX FORMATIONS COURTES" DU FONDS 4S VOUS INTÉRESSE DIRECTEMENT.

Lisez-le attentivement. Si vous désirez plus d'explications, n'hésitez pas à contacter l'équipe du Fonds 4S par téléphone au **02 227 59 83** ou en nous envoyant un courriel à **fonds-4s@apefasbl.org**

Le **Fonds 4S** est le **Fonds de sécurité d'existence de la Commission paritaire 329 pour les Communautés française Wallonie-Bruxelles et germanophone** destiné à soutenir des initiatives de professionnalisation du secteur et de formation.

Le **champ de compétence** de la Commission Paritaire 329 - et donc par conséquent celui du Fonds 4S, recouvre les domaines suivants : **centres culturels, bibliothèques, ludothèques et médiathèques, associations et clubs sportifs, associations de radiodiffusion et/ou télévision non commerciales, initiatives de développement communautaires, organisations d'éducation populaire, de travail socio-culturel et d'éducation permanente, organisations de protection de l'environnement, organisations et mouvements de jeunesse, centres et maisons de jeunes, organisations de formation professionnelle et de recyclage, organisations touristiques non commerciales, organisations de coopération au développement, organisations pour la promotion d'une conception idéologique, musées et services éducatifs, associations des arts plastiques et littéraires,** ainsi que les organisations encadrant ou soutenant ceux et celles ci-dessus.

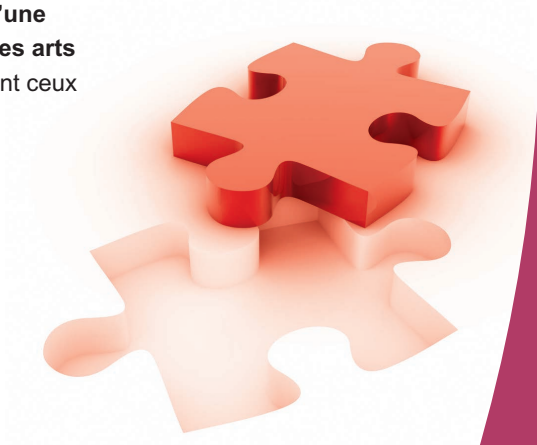

FONDS 4S c/o APEF ASBL - Quai du Commerce, 48 - 1000 Bruxelles - Tél. : 02 227 59 83 - Fax : 02 227 59 79 - Courriel : fonds-4s@apefasbl.org
www.fonds-4s.org

1. DES FORMATIONS COURTES DANS QUELS DOMAINES

1.1. **Vous obtiendrez le remboursement de frais d'inscription de vos collaborateurs à des formations organisées par des tiers,** dans les domaines touchant à la bureautique et l'informatique, la gestion administrative et comptable, la législation, les langues, la gestion du stress, de conflit et de l'agressivité, la conduite de réunion, la dynamique de groupe ou encore le secourisme.

Vous trouverez la liste exacte des domaines de ces formations courtes remboursables, ainsi que leurs thématiques précises, en page 2.

1.2. **Le Fonds intervient à hauteur de 80 € par jour complet et uniquement pour des formations de 4 jours maximum. Le montant attribué sera proratisé à 40 € pour des demi-journées (min. 3h). L'intervention est donc plafonnée à 320 € par personne et par formation.**
Le Fonds prend en charge 4 travailleurs maximum pour des raisons pédagogiques et pour assurer une dynamique de groupe.

1.3. Si les critères de nombre de participants et de durée ne sont pas remplis, nous vous invitons à découvrir nos autres actions de financement.

2. COMMENT OBTENIR LE REMBOURSEMENT FORFAITAIRE

Dans les 60 jours qui suivent la formation, vous devez renvoyer au Fonds 4S :

1. **le formulaire de remboursement des frais d'inscription à des modules de formations courtes** (à télécharger sur le site www.fonds-4s.org) ;
2. **une copie de l'attestation de présence fournie par le prestataire de la formation ;**
3. **une copie de la facture de votre prestataire de formation ;**
4. **une copie de la preuve de paiement.**

Les documents sont à envoyer de préférence par courriel, sinon par courrier postal.

Seuls les dossiers entièrement complétés seront pris en compte.
En cas de refus de remboursement par le comité de gestion du fonds, **un courrier postal justifiant** sa décision est envoyé.

Le remboursement est effectué en général dans les deux mois suivant la réception du formulaire, sous la référence F4S RFF Année + numéro attribué par le Fonds.

3. LISTE DES DOMAINES ET THÉMATIQUES DES FORMATIONS

DOMAINE 1 : SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL
- Hygiène de cuisine de collectivité
- Législation et outils pour le bien-être au travail
- Prévention des lombalgies et ergonomie
- Prévention incendie
- Secourisme

DOMAINE 2 : GESTION DES RELATIONS INTERNES AUX ÉQUIPES DE TRAVAIL
- Concertation sociale et dialogue social
- Conduite de réunion
- Gestion des émotions et stress
- Prévention et gestion des conflits
- Développement professionnel
- Intégration du personnel administratif et technique au projet de l'association
- Gestion d'équipe de travail
- Travail en équipe

DOMAINE 3 : OUTILS DE GESTION
- Bureautique (pour la maîtrise de la suite Wndows)
- Techniques de secrétariat
- Référent en informatique
- Economies d'énergie et développement durable
- Gestion administrative et financière
- Gestion des ressources humaines
- Gestion de projets
- Partenariat et travail en réseau

DOMAINE 4 : GESTION DES RELATIONS AVEC LE PUBLIC
- Accueil
- Accueil de la diversité
- Prise en compte des personnes handicapées
- Sensibilisation à la communication non-verbale
- Gestion de l'agressivité
- Confrontation aux traumas et deuils
- Ecoute
- Travail avec les familles
- Education à la vie affective et sexuelle
- Ethique et déontologie

DOMAINE 5 : ANIMATION ET PEDAGOGIE
- Animation
- Pédagogie

DOMAINE 6 : LEGISLATION

DOMAINE 7 : LANGUES